

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



REÇU LE

23 AVR. 2012

SOUSS PREFECTURE

CONVOCAATION

Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : PATRIMOINE 6

OBJET : FORTIFICATIONS
DE LA VILLE - REDAN
CHAMP DE MARS -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Le **Vendredi 20 avril 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La Ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - Enjeu une préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban - les travaux de mise en sécurité des fortifications de l'enceinte de la ville.

Le Ministère de la culture et de la communication a prévu à son programme 2012 de restauration des monuments historiques, le Projet Architectural et Technique du redan du Champ de Mars.

Les relations entre la commune de Briançon, propriétaire et maître d'ouvrage et l'Etat chargé du contrôle scientifique et technique sont définies dans la convention élaborée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et validée en réunion du conseil municipal du 21 mars 2012.

Dans le cadre de la convention d'objectifs (délibération 2012-022 du 25 janvier 2012), le montant d'opération a été estimé à 20 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	8 000 € HT
Département (20%)	4 000 € HT
Région (20%)	4 000 € HT
Ville (20%)	4 000 € HT
Total	20 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération, honoraires compris et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


POUR : 32


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 AVR. 2012

ÉVALUÉ LE 23 AVR. 2012

NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012